



Résidence alternée et vacances scolaires

Par **mamou33**, le **25/02/2014** à **16:26**

Bonjour,

Voici mon problème : notre jugement de divorce prévoit la résidence alternée de nos deux enfants une semaine sur deux du vendredi 19h au vendredi suivant 19h.

Les vacances scolaires sont réparties comme suit :

Petites vacances années paires = première moitié pour le père / deuxième moitié pour la mère et inversement les années impaires

Vacances d'été années paires = premières quinzaines pour le père / deuxièmes quinzaines pour la mère et inversement les années impaires

Pour ces vacances de février le calendrier fait que la semaine de résidence alternée de mon ex mari tombe avant sa moitié de vacances scolaires, logiquement symétriquement, je devrais avoir mes enfants après la deuxième moitié des vacances, puisqu'il en aurait été ainsi si l'alternance avait continué telle quelle. Je considère que les vacances sont une parenthèse pendant la période d'alternance qui elle ne change pas tout au long de l'année.

Pouvez-vous me dire si je me trompe ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **aliren27**, le **25/02/2014** à **18:03**

Bonjour,

Pour avoir eu ce débat il y a huit jours et si vous êtes dans le cas suivant :

le papa a eu la garde du 14 au 21 étant en année paire il gardera l'enfant jusqu'au samedi 1er mars puisqu'il a la première moitié des petites vacances scolaires qui débutent le 21 après l'école pour la zone B.

Donnez moi votre zone, ainsi que les semaines ou le papa a eu la garde afin de vous guider.

Cordialement

Par **mamou33**, le **25/02/2014 à 18:33**

Bonsoir, merci pour votre réponse. Je suis en zone C, le père de mes enfants a eu la semaine avant les vacances soit du vendredi 7 février au soir 19h et il a enchaîné avec sa semaine de vacances soit du 14 février au samedi 22 février. Il me demande de lui ramener les enfants le dimanche soir 2 mars sinon il portera plainte ! Pour moi, je suis sensée les garder puisque cela correspond à ma semaine de garde, lui les ayant eu la semaine avant les vacances, je trouve logique que je les ai en suivant...Merci pour votre aide

Par **aliren27**, le **26/02/2014 à 08:18**

Bonjour,
a faire confirmer par votre avocat, mais normalement sa semaine de garde commençant les semaines impaires, il devrait récupérer les enfants du 14/02 au 21/02.
Cordialement

Par **mamou33**, le **26/02/2014 à 08:40**

Bonjour aliren27, merci pour votre message, la question en fait n'est pas de savoir quand il devait les avoir (ça c'est clair), mais quand je suis sensée lui ramener les enfants. Mon avocate me dit qu'à la fin des vacances je dois garder les enfants puisque l'alternance recommence sur ma semaine, or l'avocate de mon mari lui dit que les vacances dans ce cas inversent l'alternance. Je ne trouve pas cela logique et mon avocate doute réellement que la sienne lui ait donné ce conseil. Il n'y a rien à quoi on peut se référer?
Cordialement

Par **aliren27**, le **26/02/2014 à 09:06**

Bonjour,

[citation]la question en fait n'est pas de savoir quand il devait les avoir (ça c'est clair), mais quand je suis sensée lui ramener les enfants[/citation]

il me semble avoir répondu à la question !!!! le vendredi 14/02

durant les congés, l'alternance est suspendue et reprend normalement après. il a eu la semaine avant les congés, vous avez celle d'après.

Mais rien ne vous empêche d'appeler le tribunal qui vous confirmera ou pas.

Cordialement

Par **mamou33**, le **26/02/2014** à **09:25**

Nous avons donc la même logique. Mervi pour votre intervention. Bonne journée.

Cordialement